

# Enquête C-TPAT auprès des grandes entreprises exportatrices québécoises

Présenté à

Développement  
économique, Innovation  
et Exportation

Québec 

Septembre 2006



- La firme CROP a été mandatée par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation afin de réaliser un recensement visant à mesurer le taux d'accréditation C-TPAT des grandes entreprises exportatrices présentes au Québec
  
- De façon plus spécifique, les objectifs de l'étude sont les suivants :
  - ▶ Actualiser la liste téléphonique du CRIQ
  - ▶ Mesurer les intentions des entreprises à propos du programme volontaire C-TPAT
  - ▶ Identifier quelles sont la situation et l'expérience vécue des entreprises :
    - déjà accréditées et le cas échéant, les difficultés rencontrées
    - ayant eu recours à de l'expertise externe spécialisée
    - ayant été visitées par les autorités américaines
  - ▶ Mesurer l'évolution du cheminement actuel des entreprises en cours d'accréditation
  - ▶ Évaluer l'intention d'accréditation des entreprises qui ne le sont pas
  - ▶ Définir les freins à l'accréditation au C-TPAT
  - ▶ Mesurer la notoriété du programme d'aide aux entreprises offert par le MDEIE et l'intention d'en bénéficier



## ■ Population étudiée

- ▶ L'ensemble des responsables du dossier exportation et sécurisation C-TPAT des entreprises exportatrices présentes au Québec; la population visée est issue du fichier du CRIQ (n=572)

## ■ Échantillonnage

- ▶ Afin de pouvoir joindre l'ensemble des responsables du dossier exportation C-TPAT, un recensement a été effectué au moyen d'une liste téléphonique extraite du fichier du CRIQ
- ▶ Au total, **300 répondants** ont été interrogés
- ▶ Bien qu'il n'y ait pas de marge d'erreur applicable à un recensement, il est important de considérer les taux de réponses enregistrés lors de l'enquête; à cet effet, **52 % des personnes sollicitées** ont répondu au questionnaire

# Faits saillants

- Une forte majorité des grandes entreprises (96 %) connaissent le programme C-TPAT.

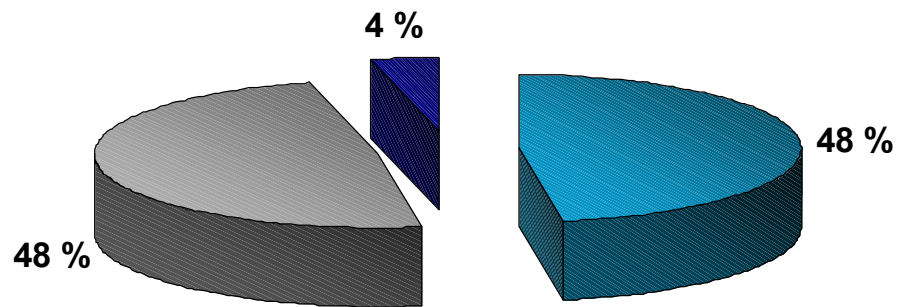
## Le statut des entreprises à l'égard de l'accréditation C-TPAT se décline comme suit :

- Selon les données disponibles au MDEIE, 342 établissements sont responsables de 76,2 % des exportations de biens du Québec<sup>1</sup>
- Le taux d'accréditation au C-TPAT des grandes entreprises exportatrices québécoises s'établit à 38 %; ces compagnies sont à l'origine de 36 % environ du volume des ventes à l'exportation.
- Après considération des entreprises en cours d'accréditation, l'étude évalue à **environ 50 %** le volume de ventes à l'exportation en voie d'être sécurisé

Profil des entreprises	Profil des entreprises		Volume d'exportation
	n	%	%
Entreprises accréditées C-TPAT	113	38	36,0 %
Entreprises en voie d'accréditation au C-TPAT	54	18	13,0 %
Entreprises ayant l'intention d'y adhérer	71	24	15,0 %
Entreprises n'ayant pas l'intention d'y adhérer	62	21	12,4 %
<b>Total</b>	<b>300</b>	<b>100</b>	<b>76,4 %</b>

} 49 %

<sup>1</sup> MDEIE, *Le commerce extérieur du Québec, Le calepin 2006* - Édition de mai 2006, p 37.

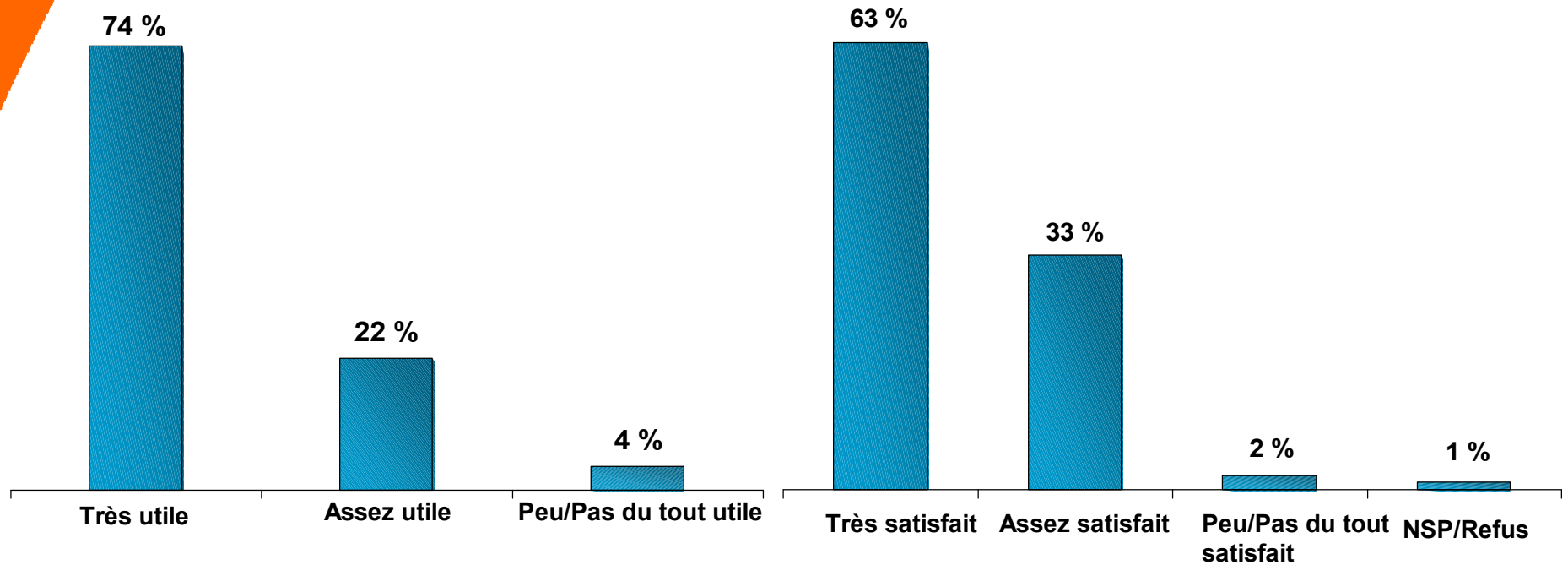


■ Oui   
 ■ Non   
 ■ NSP/Refus

Les types d'aides ayant été majoritairement utilisées par les entreprises sont\* :

- Consultant ou firme externe spécialisés en accréditation C-TPAT
- Services offerts par les courtiers en douane, lorsque disponible

- Près de la moitié (48 %) des entreprises déjà accréditées ont eu recours à de l'expertise externe spécialisée afin de répondre aux exigences du programme et d'obtenir leurs accréditations; les entreprises ayant eu recours à ce type de service, ont soit fait appel à des consultants spécialisés ou retenu les services d'accompagnement offerts par leurs courtiers en douanes



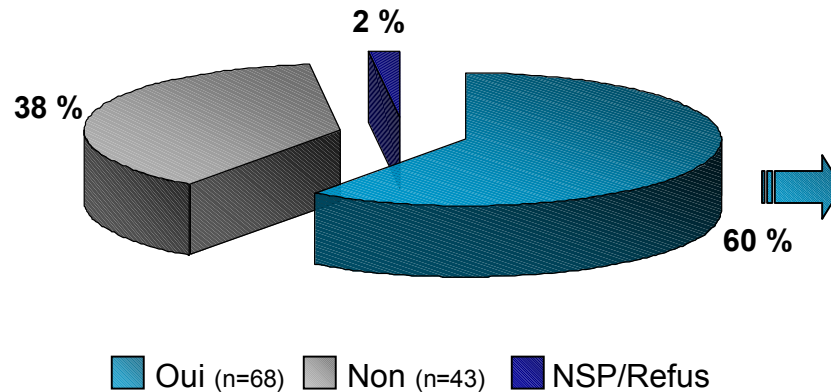
- Près des trois quart (74 %) des entreprises ayant eu recours à un service d'aide considèrent que ce dernier leur fut fort utile et que somme toute, le service reçu fut très satisfaisant (96 %)

\* Parmi les entreprises accréditées C-TPAT ayant eu recours à de l'aide externe

- 54 % des 113 entreprises accréditées déclarent ne pas avoir eu de difficultés particulières ou majeures, lors du processus d'accréditation
- 41 % des compagnies ont accepté d'évoquer les contraintes ou irritants liés aux efforts à réaliser pour répondre aux exigences du programme :
  - ▶ *Rencontrer les critères et exigences de la douane américaine (normes américaines plus sévères que les normes canadiennes)*
  - ▶ *Recenser et intégrer l'information nécessaire (profil de sécurité de l'entreprise)*
  - ▶ *Investissement monétaire requis (formation et sécurisation)*
  - ▶ *Investissement en temps (formation des employés et recensement de l'information)*
  - ▶ *Longueur des procédures, obtenir la réponse finale des autorités américaines :*
    - *Perte de dossier par les autorités américaines*
  - ▶ *Trouver le moyen de sécuriser les sites en région (clôture)*



n= 113



▪ La moitié des entreprises (50 %, n=34) ayant été inspectées par les autorités américaines ont été forcées de mettre en place de nouvelles mesures

- Les nouvelles procédures à mettre en place par les entreprises ayant été visitées par les autorités américaines sont mineures\*; cependant, dans la majorité des cas (68 %), ces procédures nécessiteront de nouveaux investissements monétaires

Les répondants font surtout référence aux éléments suivants :

- Ajout de sceaux de sécurité conformes sur les conteneurs et les remorques de camion
- Ajout de caméras de surveillance dans les cours
- Augmentation du suivi au chapitre de la logistique

\* Pour plus de détails consultez la totalité des commentaires, présentés à l'annexe 2.

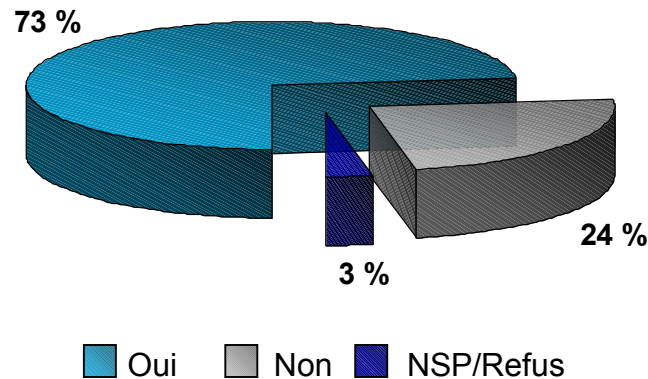
- Globalement, près des trois quart (74 %) des compagnies prévoient obtenir leur accréditation d'ici un an
  - ▶ *Au sein des entreprises en voie d'accréditation, un peu moins du tiers (28 %) ont déjà soumis leur dossier aux autorités américaines*
  - ▶ *Une forte majorité des entreprises (67 %) n'ayant toujours pas soumis leur dossier prévoient le faire d'ici 6 mois*
  
- Plus des trois quart (76 %) connaissent déjà des transporteurs accrédités C-TPAT

- Une forte proportion (63 %) des entreprises déclarant vouloir s'accréditer prévoient amorcer le processus d'ici un an
  - ▶ Plus des deux tiers (68 %) envisagent avoir recours à de l'expertise externe :
    - *Agence spécialisée*
    - *Consultant ou firme spécialisés en accréditation C-TPAT*
    - *Experts proposés sur le site du MDEIE*
  
- Tout comme les entreprises en voie d'accréditation, les compagnies qui désirent s'accréditer possèdent déjà des références de transporteurs étant eux aussi accrédités C-TPAT

- **Ces entreprises refusent de s'accréditer au C-TPAT pour les raisons suivantes :**
  - ▶ *Peu d'avantages perçus (délai actuel très court aux douanes américaines)*
  - ▶ *Volume d'exportation aux États-Unis trop faible pour que ce soit profitable (investissement financier nécessaire pour adhérer au C-TPAT trop élevé)*
  - ▶ *Exporte uniquement par voie maritime et principalement en Europe (non applicable)*
  - ▶ *Investissements requis trop élevés (coût d'implantation et formation des employés) en comparaison des avantages reçus*

- La quasi-totalité des entreprises accréditées (90 %) traitent avec des transporteurs eux aussi accrédités ou disposent de leur propre flotte de camions
  - ▶ *72 % des entreprises accréditées affirment ne pas éprouver de difficultés à identifier les transporteurs québécois accrédités*

## Connaissance de transporteurs accrédités C-TPAT...

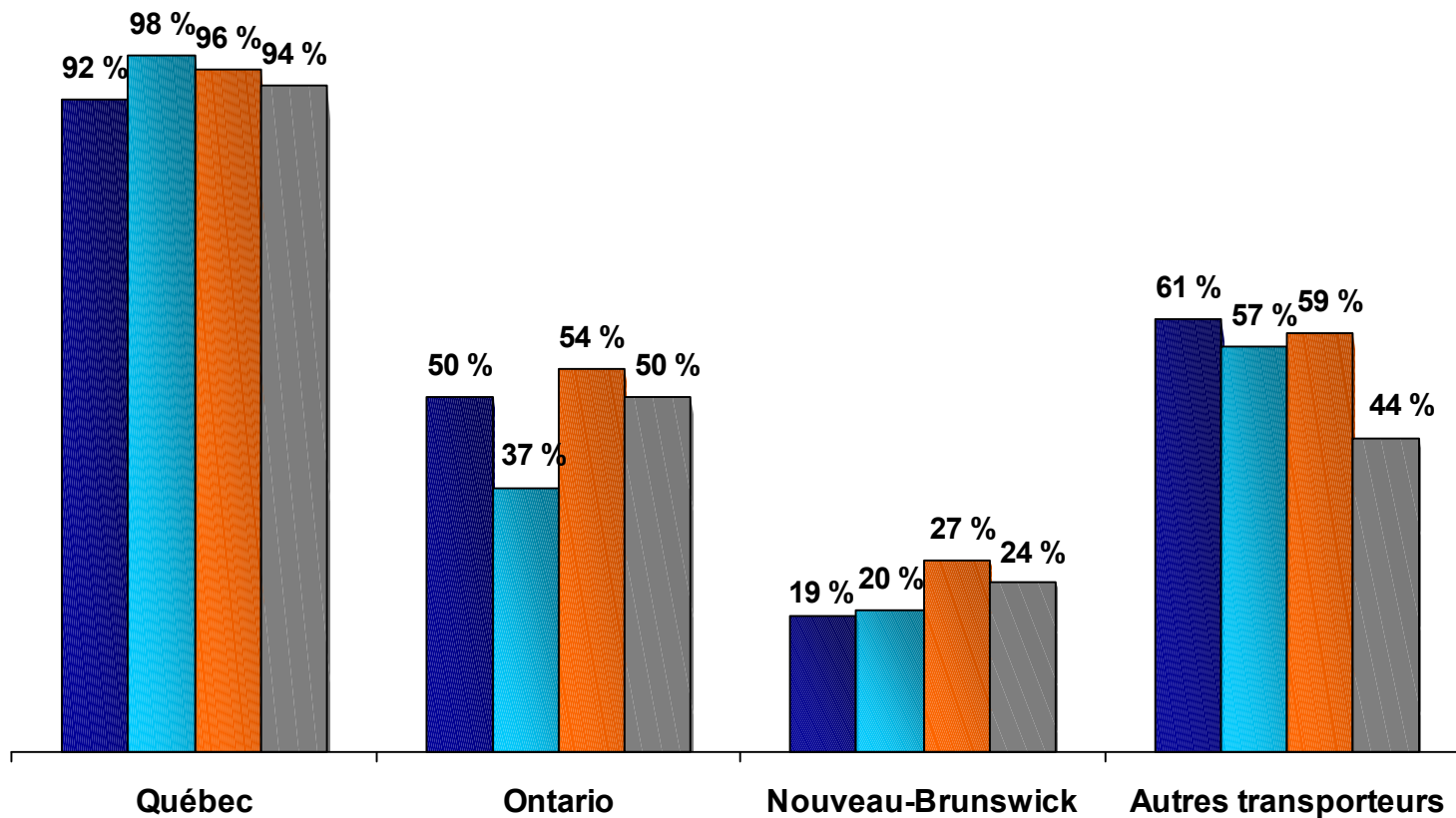


Les entreprises ne connaissant pas à l'heure actuelle de transporteurs accrédités C-TPAT (n=11) anticipent peu de difficultés à identifier des transporteurs québécois accrédités C-TPAT ou n'en prévoient pas du tout

- Une forte proportion (73 %) des entreprises en voie d'accréditation connaissent déjà des transporteurs accrédités C-TPAT
- Tout comme les entreprises en voie d'accréditation, les compagnies qui désirent s'accréditer possèdent déjà des références de transporteurs étant eux aussi accrédités C-TPAT



n= 300



■ Entreprises accréditées au C-TPAT (n=113)\*
 ■ Entreprises en voie d'accréditation au C-TPAT (n=54)\*
 ■ Entreprises ayant l'intention d'adhérer au C-TPAT (n=71)\*
 ■ Entreprises n'ayant pas l'intention d'adhérer au C-TPAT (n=62)\*

■ Les grandes entreprises exportatrices transigent avec de nombreux transporteurs, toutefois on observe qu'elles font majoritairement affaires avec des transporteurs provenant du Québec

\* Le pourcentage total excède 100 %, puisque les entreprises pouvaient transiger avec plusieurs transporteurs



- Le programme d'accréditation C-TPAT jouit d'une forte notoriété auprès des grandes entreprises exportatrices québécoises, car la quasi-totalité d'entre elles en ont déjà entendu parler
  - ▶ D'ailleurs, il est possible de conclure que 49 % du volume d'exportation est en voie d'être sécurisé
- Les entreprises traitent le plus fréquemment avec des transporteurs accrédités au C-TPAT qui sont d'origine québécoise, américaine ou ontarienne
- Le nouveau « portail » informatique du CBP semble convivial pour une forte majorité des entreprises accréditées au C-TPAT, néanmoins certaines entreprises n'étaient pas au courant qu'il était nécessaire de retransmettre les données relatives à leur entreprise avant le 1er octobre 2006
- Certaines entreprises n'ont pas l'intention de s'accréditer au C-TPAT, puisqu'elles n'en voient pas l'utilité, car présentement le délai aux douanes américaines est acceptable et leur volume d'exportations vers les États-Unis est plutôt faible

**Cette étude a eu des effets bénéfiques à bien des égards, par exemple :**

- ▶ Augmenter la notoriété du site Internet du MDEIE
- ▶ Faire connaître le programme d'aide financière offert par le MDEIE aux entreprises qui désirent s'accréditer au C-TPAT
- ▶ Conscientiser et informer les entreprises au sujet du programme d'accréditation C-TPAT